

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales de Cognin les Gorges

Juillet 2014

N°40

Editorial

Ce premier journal est l'occasion pour tout le conseil municipal et moi-même de vous remercier pour la confiance que vous avez bien voulu nous accorder lors des dernières élections municipales. Malgré la présence d'une seule liste, vous avez été près de 70 % des électeurs à venir voter, ce qui démontre le fort attachement des habitants de notre village à la vie communale. Dans cette période de réorganisation des structures de nos collectivités locales où nous entendons souvent que nous avons trop de communes en France, il est important de rappeler que la commune est un espace où s'exerce une vraie démocratie, primordiale dans la crise de désaffection de la vie politique que nous traversons.

C'est aussi l'occasion de s'excuser pour la longue interruption de la publication de l'Echo des Gorges. Le dernier numéro a été publié en octobre 2013. L'ancienne équipe municipale avait préféré la discrétion pour la fin de mandat et il a fallu à la nouvelle équipe le temps de la mise en place. Celle-ci a décidé de poursuivre la publication papier et d'être plus réactif sur la mise en ligne sur le site web communal renouvelé, en mettant en place d'autres modalités de travail.

Depuis l'élection de Mars, le nouveau conseil municipal n'a pas chômé : mise en place des commissions communales, appropriation de toutes les instances qui gravitent autour de l'action municipale et répartition des délégations dans ces différentes instances. Mais il a dû aussi assurer la gestion des dossiers en cours (mise en place des nouveaux rythmes scolaires, installation des feux intelligents, réouverture du sentier des Gorges...) et s'inscrire dans la réflexion des projets de ce mandat (travaux sur l'accessibilité, réaménagement du haut du village dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux, avenir

du bâtiment Carral, aménagement du Pré Champon).

La passation entre l'ancienne et la nouvelle équipe municipale s'est passé dans les meilleures conditions possibles, les personnels communaux sont investis dans leur tâche et au service de notre village, les membres du nouveau Conseil Municipal ont pour eux leurs utopies et leur motivation, toutes les conditions semblent donc réunies pour travailler le plus efficacement possible au service de notre commune au cours de ce prochain mandat, qui s'annonce compliqué au vu du contexte économique et législatif. Mais c'est un vaste sujet et nous aurons certainement l'occasion de l'évoquer dans les mois qui viennent...

Patrice Ferrouillat, Maire de Cognin Les Gorges

Sommaire

En direct des conseils..... 2	Les classes vertes17
En parcourant les rues	Foyer rural 19
Achat épareuse ,12	Bibliothèque 21
Sentier des Gorges	Journée du Patrimoine22
Bâtiment Carral13	Mission locale
Piste forestière	Service de l'ADMR 23
Vie du village	Festival de l'avenir
Pauline championne14	Etat civil 24
Les rythmes scolaires	Bloc note 24

Retrouvez votre commune sur internet:

<http://www.cognin-les-gorges.sud-gresivaudan.org>

En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du

CONSEIL MUNICIPAL du 28 mars 2014

I / INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL/ ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Étaient présents les 15 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Céline URSO, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Christelle BROZEK.

Messieurs Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Patrice FERROUILLAT, Philippe MELGAREJO, Richard MOURRE, Christian GARCIA, Geoffrey GIRARD, Jean-Michel VALENTIN, Claude BOREL.

La séance a été ouverte à 20 heures sous la présidence de M. Albert GLENAT, Maire sortant, qui a déclaré les membres du conseil municipal, cités ci-dessus présents, installés dans leurs fonctions.

M Geoffrey GIRARD a été désignée en qualité de secrétaire par le Conseil.

1/ Élection du Maire / 1er tour

M. Richard MOURRE, le plus âgé des membres du Conseil a pris la présidence de l'assemblée, il a procédé à l'appel des membres du conseil, a dénombré 15 conseillers présents et a constaté que la condition du quorum posée à l'article L2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire. Il a rappelé qu'en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Si après 2 tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative.

Chaque Conseiller Municipal a déposé son bulletin de vote dans l'urne.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

- a- Nombre de votants: 15
- b- Nombre de suffrage déclarés nuls par le bureau : 1
- c-Nombre de suffrages exprimés : 14
- d- Majorité absolue : 8

M Patrice FERROUILLAT a obtenu 13 voix, il a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

2/ Élection des Adjoints

Sous la présidence de M Patrice FERROUILLAT, élu Maire, le Conseil Municipal a ensuite procédé à l'élection des Adjoints selon les mêmes modalités.

Le président a indiqué que la Commune peut disposer de 4 Adjointes au Maire au maximum et de 1 au minimum. Il a rappelé que la Commune disposait jusqu'à ce jour de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, le conseil municipal fixe à 3 le nombre des Adjointes au Maire.

Élection du premier Adjoint / 1er tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

- a- Nombre de votants: 15
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- c-Nombre de suffrages exprimés(a-b) :14
- d- Majorité absolue : 8

Mme Sophie BOREL a obtenu 13 voix, elle a été proclamée premier Adjoint et a été immédiatement installée.

Élection du deuxième Adjoint / 1er tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

- a- Nombre de votants: 15
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- c-Nombre de suffrages exprimés (a-b): 14
- d- Majorité absolue : 8

M Michel DE GAUDENZI a obtenu 14 voix, il a été proclamé Deuxième Adjoint et a été immédiatement installé.

Élection du troisième Adjoint / 1er tour

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants:

- a- Nombre de votants: 15
- b- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 1
- c-Nombre de suffrages exprimés (a-b): 14
- d- Majorité absolue : 8

Mme Valérie SIMOENS a obtenu 14 voix, elle a été proclamée Troisième Adjoint et a été immédiatement installée.

En direct des conseils.....

II / NOMINATION DES DELEGUES COMMUNAUTAIRES

Conformément à la loi n°2013-403 du 17 mai 2013, les délégués communautaires, devant être au nombre de 2 pour la commune, sont désignés selon l'ordre du tableau établi au moment de l'élection du Maire et des Adjoints,

Sont nommés délégués communautaires :

M Patrice FERROUILLAT, Maire et Mme Sophie BOREL, 1^{er} Adjoint

COMPTE RENDU du

CONSEIL MUNICIPAL du 07 avril 2014

Étaient présents les 15 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Céline URSO, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Christelle BROZEK.

Messieurs Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Patrice FERROUILLAT, Philippe MELGAREJO, Richard MOURRE, Christian GARCIA, Geoffrey GIRARD, Jean-Michel VALENTIN, Claude BOREL.

I / DESIGNATION MEMBRES COMMISSIONS COMMUNALES ET DELEGUES AUX SYNDICATS

M. le MAIRE propose de créer six commissions municipales, afin d'organiser le travail, au sein de l'équipe municipale,

Le Conseil Municipal à l'unanimité crée les commissions municipales ci-dessous et désigne les membres suivants pour y siéger,

Commission 1 : Urbanisme et Habitat

Compétences : Permis de construire et d'aménager, évolution du POS vers PLU, suivi de l'actualité du SCOT, PLH, relation CAUE

Membres : M. Michel DE GAUDENZI (responsable), Mme Carole MORELL, M. Jean-Michel VALENTIN, M. Claude BOREL, M. Geoffrey GIRARD, M. Philippe MELGAREJO

Commission 2 : Finances et Gestion du Personnel

Compétences : Préparation du budget, suivi carrière du personnel, contrats d'embauche

Membres : Mme Valérie SIMOENS (responsable), M. Jean-Michel VALENTIN, M. Philippe MELGAREJO, M. Richard MOURRE, Mme Céline URSO

Commission 3 : Écoles, Jeunesse

Compétences : Participation au SSI, commission jeunesse 3C2V, assistance maternelle, adolescence

Membres : Mme Sophie BOREL (responsable), Mme Céline URSO, Mme Christelle BROZEK

Commission 4 : Travaux

Compétences : Élaboration et suivi des travaux sur les bâtiments communaux, la voirie, appartements communaux, relationnel avec le personnel technique

Membres : M. Michel DE GAUDENZI (responsable), M. Christian GARCIA, M. Florent DURAND, M. Claude BOREL, M. Geoffrey GIRARD, M. Philippe MELGAREJO, M. Richard MOURRE

Commission 5 : Vie associative Communication

Compétences : Relation avec les associations, communication communale, organisation d'événements ponctuels

Membres : Mme Sophie BOREL (responsable), Mme Christelle BROZEK, Mme Carole MOREL, Mme Isabelle RUDLOFF

Commission 6 : Actions sociales

Compétences : commission CCAS, suivi des demandes d'aides type APAH, aides d'urgences, relations personnes âgées

Membres : Mme Valérie SIMOENS (responsable), Mme Carole MOREL, Mme Isabelle RUDLOFF, M. Richard MOURRE

COMMISSION APPELS D'OFFRES : M. Le Maire est président de droit à la commission d'appel d'offres

Titulaires : Mmes Sophie BOREL, Valérie SIMOENS et M. Michel DE GAUDENZI

Suppléants : Mme Carole MORELL, MM Geoffrey GIRARD et Claude BOREL

Correspondant défense : Mme Isabelle RUDLOFF

Correspondant sécurité routière : M. Claude BOREL

Délégués dans les syndicats :

SSI : Mme Sophie BOREL, Mme Céline URSO, Mme Christelle BROZEK

SEDI : Titulaire : M. Michel DE GAUDENZI, Suppléant : M. Florent DURAND

Parc du Vercors : Titulaire : M. Jean-Michel VALENTIN, Suppléant : M. Claude BOREL

En direct des conseils.....

II / DELEGATIONS AU MAIRE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, délègue au Maire les pouvoirs suivants pour la durée de son mandat:

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux;
2. Fixer, dans les limites déterminées par le Conseil Municipal, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal;
3. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires;
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget.
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans;
6. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes;
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux;
8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières;
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 €;
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts;
12. Fixer, dans les limites de l'estimation des Services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes;
13. Décider la création de classes dans les établissements d'enseignement;
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme;
15. Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, et déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions de l'article L 213-3 de ce même code;
16. Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle dans les cas définis par le Conseil Municipal;
17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliquées des véhicules municipaux;
18. Donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un

établissement public foncier local.

19. Recruter et embaucher du personnel non titulaire en cas de remplacement d'agents momentanément indisponibles, pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité
20. Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre

Les décisions prises par le Maire en vertu de l'article L 2122-22 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets.

Sauf disposition contraire dans la délibération du conseil municipal portant délégation, les décisions prises en application de celle-ci doivent être signées personnellement par le Maire nonobstant les dispositions des articles L. 2122-17 et L.2122-19.

Sauf disposition contraire dans la délibération, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation sont prises, en cas d'empêchement du Maire, par un Adjoint ou un Conseiller agissant par délégation du Maire.

Le Maire doit en rendre compte à chacune des réunions du Conseil.

Le Conseil Municipal peut toujours mettre fin à la délégation.

III/ INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **L'indemnité du Maire, M. Patrice FERROUILLAT, à compter du 28 mars 2014, est fixée à 1 178,46€ brut**

- Celle-ci étant calculée par référence au barème fixé par l'article L 2323-23 du CGCT, pour la strate de population correspondante à la Commune:

De 500 à 999 habitants Taux maximal (en % de l'IB 1015): 31%

Indemnité brute: 1 178,46€ x 100%

- **Les indemnités des Adjointes, à compter du 28 mars 2014, seront fixées à 313,62€ brut**

Celles-ci étant calculées par référence au barème fixé par l'article L2123-24 du CGCT, pour la strate de population correspondante à la Commune:

En direct des conseils.....

De 500 à 999 habitants Taux maximal (en % de l'IB 1015): 8,25%

Indemnité brute: 313,62€ x 100%

Montant mensuel correspondant à l'indice brut 1015 au 1er juillet 2010: 3 801,47 €

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du Budget primitif 2014

IV / DELEGATIONS DE FONCTION ET DE SIGNATURE AUX ADJOINTS

Vu la séance d'installation du 28/03/2014 du Conseil Municipal au cours de laquelle a été procédé à la nomination des Adjointes, le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il peut donner, en cas d'empêchement, délégation de signature.

Délégation de signature est donc donnée à :

Mme Sophie BOREL, Première Adjointe:

- pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes,
- à effet de négocier et signer en matière de certification du caractère exécutoire des actes des autorités communales.

Elle est déléguée à la Vie Scolaire et à la Communication pour signer tous les courriers ou documents relatifs à ces domaines.

M. Michel DE GAUDENZI, Deuxième Adjoint :

- pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes

Il est délégué aux travaux (Bâtiments communaux, chemins, réseaux électriques), à l'Urbanisme (permis de construire, autorisations d'urbanisme) pour signer tous les courriers ou documents relatifs à ces domaines.

Mme Valérie SIMOENS, Troisième Adjointe:

- pour l'ordonnancement des dépenses et l'émission des titres de recettes

Elle est déléguée aux Affaires Sociales et à la Gestion des Ressources Humaines pour signer tous les courriers ou documents relatifs à ces domaines.

V / ACHAT D'UNE EPAREUSE

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il devient nécessaire pour les besoins de la commune d'acheter une épareuse et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cet achat, sachant qu'il a été budgétisé sur le Budget Primitif de 2014, en investissement.

Après un tour de table, le Conseil approuve à l'unanimité cet investissement et charge le Maire d'obtenir des devis et de concrétiser cet achat en concertation avec le service technique

VI / CONTRAT LAETITIA MALANDRINO

M le Maire informe le Conseil Municipal que le CDD de Mme Laetitia Malandrino arrivant bientôt à expiration il est nécessaire de se prononcer quant à son renouvellement.

Compte tenu de la satisfaction générale du travail fourni par Mme MALANDRINO, le Conseil Municipal décide le renouvellement du contrat et propose de le transformer en CDI

Mr le Maire est chargé d'en informer Mme MALANDRINO et d'effectuer les démarches nécessaires.

VII / CONGE MALADIE ISABELLE PICCARRETA

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la demande de Congé en longue maladie par Mme Isabelle PICCARRETA auprès du Centre de Gestion de l'Isère, celui-ci a émis un avis défavorable considérant que la pathologie ne correspondait pas à ce type de congé maladie et propose le maintien en maladie ordinaire.

Le Conseil Municipal décide de se ranger à cet avis et charge le Maire d'en informer l'intéressée.

VIII / CEREMONIE DU 08 MAI 1945

M. le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur les modalités d'organisation de la prochaine cérémonie du 08 mai 1945. La volonté du Conseil Municipal est de rechercher la participation du plus grand nombre, notamment des enfants : ces cérémonies du Souvenir doivent perpétuer un message de paix aux jeunes générations. Pour montrer l'attachement à ces valeurs, une invitation personnelle sera envoyée à chaque enfant de l'école de Cognin-Les-Gorges.

VIII / SICTOM

Les problèmes de salubrité et d'hygiène sont toujours récurrents autour des points d'apport des ordures ménagères. M. le Maire propose au Conseil Municipal d'engager une réflexion autour de cette problématique pour définir son positionnement et reprendre ensuite contact avec le SICTOM.

les conseillers municipaux



En direct des conseils.....

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 05 Mai 2014

Étaient présents les 13 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Céline URSO, Isabelle RU-DLOFF, Carole MORELL, Christelle BROZEK.

Messieurs Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Patrice FERROUILLAT, Philippe MELGAREJO, Richard MOURRE, Geoffrey GIRARD, Jean-Michel VALENTIN, Claude BOREL.

Étaient absents et excusés : Mme Valérie SIMOENS, M. Christian GARCIA

I / ACHAT ÉPAREUSE

Suite au projet de l'achat d'une épareuse, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal différents devis et propose une consultation des différentes propositions, selon plusieurs critères de sélection.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide d'opter pour l'achat d'une épareuse de la marque Rousseau auprès du fournisseur Bouyoud pour un montant HT de 14 800 €.

Il charge le Maire de concrétiser cet achat.

II / MAINTIEN DE L'INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'IAT n'est pas maintenue d'office en cas d'absence d'un agent et qu'il convient au Conseil Municipal de décider de continuer à la verser ou pas et de préciser dans quels cas, il souhaite la maintenir et à quel taux, Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide : de maintenir le versement dans les mêmes proportions que le traitement en cas de :

- congé de longue maladie
- congé de longue durée
- maladie ordinaire
- congé maternité et paternité
- accident du travail
- maladie professionnelle

de ne pas maintenir le versement de l'IAT en cas de mise en disponibilité d'office.

III/ DESIGNATION DELEGUES SMICTOM

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner deux délégués et deux suppléants au sein du SMICTOM,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

Désigne : Madame BOREL Sophie déléguée titulaire
Monsieur FERROUILLAT Patrice délégué titulaire
Monsieur MOURRE Richard délégué suppléant

Monsieur MELGAREJO Philippe délégué suppléant

IV / TARIFS LOCATION TABLES

Concernant la location des tables de la salle polyvalente, le Conseil Municipal, fixe pour toute location de table :

Un forfait de 5 tables au tarif de 10,00 €

V / PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATION PREALABLE

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de permis de construire de M. CHANAS et de Mme DELAYE ainsi que les demandes de déclaration préalable de travaux de Mme BOREL et de M. GIRARD.

Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à ces demandes.

VI / CHEMIN DES GORGES DU NAN

M. DE GAUDENZI informe l'assemblée que suite à la réalisation des travaux de déblaiement effectués par l'entreprise MANDIER, l'accès au chemin de randonnée des Gorges du Nan est de nouveau autorisé.

Il rappelle au Conseil Municipal que des travaux de sécurisation ainsi que la protection du canal d'irrigation restent à prévoir.

Une réflexion sera menée dans ce sens avec les Bâtiments de France et la compagnie d'assurance. Dans l'attente, l'eau ne sera remise en service.

VII / COMMISSION VOIRIE :

M. DE GAUDENZI informe l'assemblée que la commission des travaux a effectué « la tournée des chemins » le 26 avril 2014.

Les membres présents ont retenu comme point à traiter :

- la route de l'Ancienne Piscine
- l'impasse du Port
- la route du Couet
- le chemin des Leyes
- le chemin des Garrigues

Dans le cadre de l'ATESAT, M. DE GAUDENZI demandera à M. BORDEL la réalisation d'un cahier des charges précisant la nature des travaux à réaliser avec un bordereau de prix pour avoir une estimation du coût des travaux par secteur.

M. MELGAREJO évoque le besoin de prolonger la barrière sur le chemin de la Tour. Sa réalisation pourrait être financée sur le reliquat de subvention du précédent programme de sécurisation.

En direct des conseils.....

Sont évoqués les problèmes du besoin d'eau dans le nouveau cimetière et l'état des portails.

VIII / COMMISSION URBANISME :

M. le Maire fait le compte rendu de la réunion de travail avec Christophe Schneider, urbaniste du Conseil Architecture Urbanisme Environnement de l'Isère. A l'issue de la visite, d'une petite présentation du rôle du CAUE et un échange avec les membres de la commission, C.Schneider pense distinguer 3 problématiques distinctes :

-celle du haut du village avec objet l'amélioration de la circulation, du stationnement et la mise en valeur de ses attraits patrimoniaux. Il nous propose de nous accompagner jusqu'à l'écriture d'un cahier des charges qui définissent les types d'aménagements et travaux et d'avoir l'avis d'un architecte paysagiste du CAUE.

-l'aménagement du pré Champon avec la définition de nos besoins, de notre projet et une aide à nous inscrire dans le cadre du PLH, du SCOT et de tous les autres organismes associés qui peuvent apporter une plus-value à notre réflexion (Bâtiments de France, Parc du Vercors...)

-l'évolution de nos documents d'urbanisme dans le cadre des lois ALUR : vers un PLU communal ou intercommunal, calendrier fixé par le cadre de la loi...

Pour ces trois thématiques, le CAUE est en appui pour nous aider dans notre réflexion par des apports d'avis professionnels extérieurs, par une méthodologie de projet et par une appropriation des projets par la population de notre village.

IX / APPARTEMENT CARRAL

M.DE GAUDENZI explique que la commission des travaux a visité l'appartement Carral qui n'est plus loué. Les membres de cette commission sont unanimes pour dire que cet appartement ne peut pas être loué dans l'état. Pour remettre en état ce logement, des travaux de structure s'imposent et posent le problème de l'avenir de ce bâtiment.

M. le Maire propose de demander l'aide des architectes du CAUE pour nous aider dans notre réflexion. Le conseil municipal valide cette proposition.

X / JOURNEE DU PATRIMOINE :

M. GIRARD et M. MOURRE présentent la manifestation menée dans le cadre nationale « les journées du patrimoine ». Vu la présence de nombreux bâtiments présentant un fort intérêt patrimonial, ils pensent qu'il serait important que la commune de Cognin-les-Gorges s'inscrive à cette manifestation. Ils

sont prêts à porter ce projet, mais ils demandent au Conseil Municipal de se positionner. Avis favorable unanime du Conseil Municipal. M. le Maire demande aux 2 conseillers municipaux de construire un programme modeste pour cette première participation.

XI / FETE DE LA MUSIQUE :

M. le Maire informe le conseil municipal de la demande d'un arrêté de voirie de la part du Café des Gorges pour interdire à la circulation la rue de la Trainière entre la D1532 et la rue du Pont à l'occasion de la Fête de la musique, soit du samedi 21 juin 2014 à 12h00 jusqu'au dimanche 22 juin 2014 à 12h00. Pas d'objection de la part du conseil municipal.

XII / PETITION

M. le Maire lit la pétition reçue en mairie le 5/5/2014. Celle-ci demande la remise en eau de la fontaine et interpelle les élus sur le problème du stationnement sur la place de la Fontaine et sur le Haut du village. Pour le premier point, la réponse était celle du délai de la réalisation des travaux. La fontaine coule depuis lundi 5 mai 2014. Pour le stationnement, le conseil municipal est unanime pour dire que ce questionnaire est très recevable, mais la réponse, beaucoup plus complexe, s'inscrira dans le cadre de la réflexion proposée dans le cadre de la commission urbanisme.

COMPTE RENDU du

CONSEIL MUNICIPAL du 02 juin 2014

Étaient présents les 15 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS, Céline URSO, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Christelle BROZEK.

Messieurs Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Patrice FERROUILLAT, Philippe MELGAREJO, Richard MOURRE, Christian GARCIA, Geoffrey GIRARD, Jean-Michel VALENTIN, Claude BOREL.

I /GARANTIE D'EMPRUNT POUR LE FOYER RURAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande formulée par le Foyer Rural de Cognin-Les-Gorges, représenté par son Président M. REYNAUD DULAURIER Grégory, tendant à obtenir une garantie communale à hauteur de 50 % pour l'octroi d'un prêt bancaire destiné à l'achat d'un chapiteau.

En direct des conseils.....

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité que :

La commune de Cognin-Les-Gorges accordera sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un emprunt d'un montant de sept mille euros que le Foyer Rural se propose de contracter auprès du Crédit Agricole du Centre Est de Vinay,

Il est convenu que ce prêt ne servira que pour l'achat d'un chaiteau,

Il est provisionné 50 % du montant garanti (soit 50 % de 3500 euros) par un mandat au compte 6815,

Le Conseil Municipal, charge et autorise le Maire d'intervenir dans l'octroi de cet emprunt

II / RECENSEMENT 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un recensement INSEE de la population doit être organisé sur la commune de Cognin-Les-Gorges au début de l'année 2015.

Un agent coordonnateur ainsi qu'un agent recenseur doivent être désignés pour effectuer ce recensement.

Après en avoir délibéré, Mme Sylviane AGERON est nommé agent coordonnateur de la commune et Mme Laetitia MALANDRINO agent recenseur.

III/ PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE L'ATESAT ET CHOIX DU PROGRAMME VOIRIE 2014

Monsieur Michel DE GAUDENZI présente au Conseil Municipal le compte rendu de la tournée des chemins avec la DDT qui a eu lieu le 13 mai pour une estimation des travaux de voirie.

Dans les travaux mentionnés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de réaliser pour l'année 2014 les travaux ci-dessous :

- Revêtement de la chaussée en enduit bi couche, VC 17 chemin de l'Ancienne Piscine
- Revêtement de la chaussée, VC 20 impasse du Port

Le reste du programme des travaux sera réalisé ultérieurement.

Monsieur DE GAUDENZI est chargé de contacter la DDT pour lancer les appels d'offres.

IV / PRESENTATION DU COMPTE RENDU DE LA RENCONTRE DE L'EXECUTIF DE LA COMMUNE ET DU SERVICE AMENAGEMENT DE LA DIRECTION TERRITORIALE DU SUD GRESI-VAUDAN

Mme Valérie SIMOENS expose au Conseil Municipal

les conclusions de la rencontre qui a eu lieu le 12 mai 2014 entre Monsieur le Maire accompagné de ses Adjoints avec Mme Florence CLERC, Directrice du service Aménagement du Territoire Sud Grésivaudan et ses collaborateurs à la Maison du Conseil Général de St Marcellin.

Il a été évoqué différents points sur plusieurs projets communaux :

Enfouissement des réseaux secs et humides sur la commune :

Un projet est en cours en lien avec le SEDI, enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et téléphone.

Les travaux d'enfouissement des réseaux d'assainissement sont aussi en projet.

Pour finaliser les aménagements la commune a démarré un travail avec le CAUE pour réaliser la mise en valeur du patrimoine et l'aménagement du village.

Un financement est possible dans le cadre du règlement des dotations territoriales, la commune devra présenter un dossier quand l'étude sera plus avancée.

Un financement est également possible auprès de Isère-Tourisme dans le cadre du PDIPR s'il y a création de chemins de randonnée

Route départementale 22a :

La commune évoque des problèmes de vitesse et de visibilité au droit de plusieurs débouchés de voies communales. Le Territoire proposera une rencontre avec les élus sur site pour visualiser les zones posant problème et pourra être force de propositions.

Déclassement de l'ancienne RD1532 et du pont sur le Nan :

Le Département, dans le cadre de la mise à jour de son schéma routier départemental envisage le déclassement de cette voie

Le territoire propose à la commune le déclassement de cette route qui n'a plus de fonction départementale.

Aménagement d'un terrain communal « Champon » avec un projet de logements intergénérationnel :

La commune dispose d'un terrain sur lequel elle a engagé une réflexion avec le CAUE pour un projet de logements La direction territoriale propose d'avancer sur le projet pour une présentation auprès des services centraux du département qui pourraient se positionner, sur des aides techniques voir financières.

En direct des conseils.....

Ligne 5000 TransIsère :

La demande de la commune est d'améliorer la desserte de la rive gauche d'Isère, par une prolongation du deuxième service jusqu'à Cognin les Gorges. Cette question a souvent fait l'objet de demandes par les élus locaux, mais la ligne à ce jour reste sous exploitée et la mise en place d'un aménagement de ce type serait d'un coût trop important pour le

Conseil général.

Le territoire propose tout de même de travailler sur la communication du service existant en lien avec la modification du point d'arrêt de « Saint Gervais le Port » qui sera à partir du 19 mai déporté sur le nouvel aménagement de carrefour de la RD1532 et RD 35 avec un parking d'environ 20 places pour les usagers de cette ligne.

V/ LES RYTHMES SCOLAIRES

Mme Sophie BOREL présente au Conseil Municipal l'organisation du temps scolaire sur les écoles de St Gervais Rovon et Cognin les Gorges proposée pour la rentrée prochaine.

Celle-ci reste inchangée pour Rovon et St Gervais par rapport à la proposition validée par les services de l'Inspection d'Académie du 17 décembre 2013.

En ce qui concerne l'école de Cognin les Gorges, après concertation avec les enseignants et les parents d'élèves, il a semblé plus judicieux pour les enfants (plus âgés) de mettre en place des plages horaires de TAP d'une heure afin d'avoir la possibilité de proposer des activités intéressantes.

L'organisation du temps scolaire proposée est donc la suivante :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
St Gervais	9h 12h 13h45 16h	9h 12h 13h45 16h	9h 12h	9h 12h 13h45 16h	9h 12h 13h45 16h
Rovon	8h50 11h50 13h35 15h50	8h50 11h50 13h35 15h50	8h50 11h50	8h50 11h50 13h35 15h50	8h50 11h50 13h35 15h50
Cognin les Gorges	8h40 11h40 13h25 16h10	8h40 11h40 13h25 15h10		8h40 11h40 13h25 16h10	8h40 11h40 13h25 15h10

Cette proposition sera envoyée le 06 juin à l'inspection d'académie

VI/ COMPTE-RENDU COMMISSION ACCESSIBILITE

M. DE GAUDENZI présente le compte-rendu de la commission accessibilité du 17 mai 2014. Celle-ci a analysé tous les diagnostics effectués par le bureau d'étude QCS Services dans le cadre d'un marché groupé passé par la Communauté de Communes Chambaran Vinay Vercors.

La commission a classé les préconisations en trois catégories :

- les non prioritaires car elles sont souvent dues à une évolution des normes et/ou ne sont pas une entrave totale à l'accessibilité et/ou représentent une trop forte dépense par rapport à l'évolution.
 - les réalisables par la pose de matériels spécifiques par les employés communaux : signalétiques, main courante, etc...
 - les actions qui demandent un chiffrage plus précis pour pouvoir décider de leur priorisation ;
- Le cheminement entre commerces, place de l'église,

mairie, le cheminement entre mairie et résidence Saint Joseph, l'accessibilité à l'église, l'accessibilité à un WC public handicapé, l'accessibilité au cimetière. Le service ATESAT propose de nous aider dans l'établissement du cahier des charges et des bordereaux de prix pour ces dernières actions.

COMPTE RENDU du

CONSEIL MUNICIPAL du 23 juin 2014

Étaient présents les 14 conseillers municipaux suivants :

Mesdames Sophie BOREL, Valérie SIMOENS Céline URSO, Isabelle RUDLOFF, Carole MORELL, Christelle BROZEK.

Messieurs Michel DE GAUDENZI, Florent DURAND, Patrice FERROUILLAT, Richard MOURRE, Geoffrey GIRARD, Jean-Michel VALENTIN, Claude BOREL, Christian GARCIA.

Était absent et excusé, M. Philippe MELGAREJO

En direct des conseils.....

I / TRAVAUX VOIE COMMUNALE 13 IMPASSE DE LA TOUR

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'estimation des travaux fournie par la Direction Départementale des Territoires de l'Isère du 13 mai 2014 et à la présentation au Conseil Municipal de la liste des travaux à effectuer, il a été décidé de prolonger les glissières de sécurité sur la VC 13 impasse de la Tour,

Un devis a été demandé à l'entreprise ACE de Saint Peray qui se monte à 3459,60 € TTC (l'estimation par la Direction Départementale était de 4050,00 € TTC).

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette offre de prix.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents décide de confier les travaux à l'entreprise ACE et accepte le devis présenté.

II / COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le Maire ou par l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

Ils sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (soit douze noms pour les commissaires titulaires et douze noms pour les commissaires suppléants) dressée par le Conseil Municipal.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, soit 6 années.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, dresse la proposition de liste ci-dessous :

TITULAIRES:

AGERON Sylviane
BAYLE Bernard
BITH Jean
CHAIX Philippe
CHAVANCE Laurence
DURAND Marie-Jo
GLENAT Albert
MATRAIRE Frédéric
REPELIN Martine
REYNAUD DULAURIER Mireille
VEYRET Marie-Pierre
CRET Jean-Claude

SUPPLEANTS:

BOREL Jean
CHAMPON Bernard
DUPUIS Caroline
FILLET Jean-noël
GUINEBERT Crystel
MUCKENSTRUM Pierre

PLANTIER Sylvie
PLESSE Gérard
ROBERT Louissette
THEIL Eric
VEHIER Georges
CLERC Robert

III/ VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions suivantes :

30 € aux Anciens Combattants du Canton de Vinay,
80 € au Comité départemental de l'Isère de la Ligue Nationale française contre le Cancer,
20 € à Habitat et Développement Isère Savoie,
30 € à la Croix Rouge Française - Comité de Saint-Marcellin,
80 € à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Vinay,
20 € au Souvenir Français - Comité de Vinay,
50 € à l'A.F.I.P.A.E.I.M. - Section locale de Vinay,
500 € au Sou des Ecoles de Cognin-les-Gorges,
50 € l'Association Sud Isère Téléalarme,
50 € à Aria 38,
50 € au LETP Bellevue de Saint-Marcellin,
50 € aux Restos du Cœur de l'Isère,
50 € à la MFR de Chatte.

Vu l'excédent 2013 du Compte administratif du budget du CCAS, il a été décidé de reporter la subvention sur 2015.

IV / EXPERIMENTATION DE L' ENTRETIEN PROFESSIONNEL

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dès janvier 2015 l'entretien et l'évaluation individuelle professionnelle remplacera définitivement le système de notation des agents communaux.

Afin d'organiser au mieux cette nouvelle procédure, le Centre de Gestion de l'Isère incite les collectivités à expérimenter en amont cette ces entretiens.

Mme Valérie SIMOENS expose au Conseil Municipal les démarches à suivre pour la mise en place de l'expérimentation et le calendrier défini des différents entretiens.

Tous les agents communaux, titulaires et non titulaires sont concernés par ces évaluations, soit 6 agents au total.

Le Conseil Municipal approuve cette démarche et souhaite la mettre en œuvre sur juillet et août 2014.

V / DECLARATION PREALABLE

Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de déclaration préalable de travaux de M. André PICARD. Le Conseil Municipal n'émet aucune objection à cette demande.

En direct des conseils.....

VI / ETUDE SUR LA FUTURE URBANISATION DU VILLAGE

Monsieur le Maire explique que suite à la rencontre du lundi 16 juin dernier avec le CAUE, il a été proposé de questionner la population sur leurs attentes pour l'avenir de notre village. Ceci est un préalable important afin de définir les besoins prioritaires qui aideront à construire un projet d'urbanisation du village cohérent.

En parallèle, le CAUE conseille à la commune de lancer une étude pour avoir un projet global d'aménagement du village. Cette étude devra permettre une programmation des travaux avec une priorité donnée en premier temps à l'aménagement du haut village. Elle devra aussi donner des estimatifs de prix pour chaque tranche de travaux. Ces estimatifs aideront la commune dans sa recherche de financements.

Le CAUE propose d'accompagner la commune dans le choix du bureau d'étude. Il l'aidera pour la rédaction du cahier des charges et pour effectuer le choix du prestataire le mieux adapté à notre projet.

Un calendrier de travail a été mis en place avec le CAUE :

- Le 21 juillet, la commune devra avoir réfléchi sur le questionnaire à proposer à la population et un cahier des charges sera établi avec l'aide du CAUE

- Le 05 septembre les appels d'offres pour l'étude seront analysés- Le 01 octobre les prestataires retenus seront auditionnés

VII / VISITE DE LA MAISON CARRAL AVEC LE CAUE

M.DE GAUDENZI relate à l'assemblée la visite de la maison Carral qui a eu lieu le mercredi 18 juin avec la commission des travaux et les architectes conseil du CAUE. Les conclusions de cette rencontre sont les suivantes :

La structure du bâtiment avec son bâti en piliers ouvre de nombreuses perspectives

Un balayage de toutes les potentialités du bâtiment a été évoqué (logements, commerces, ...)

A savoir cependant quelle potentialité cadre avec les attentes, les besoins et la réalité de la commune

Une analyse technique du bâtiment devra être effectuée avant toute mise en œuvre d'un projet afin d'en vérifier la viabilité.

Les architectes du CAUE proposent à la commune de faire deux ou trois projets d'aménagement sommaires avec un chiffrage approximatif afin d'accompagner la commune dans sa réflexion quant

au devenir de ce bâtiment. Le rendu de ce travail devrait avoir lieu courant septembre 2014.

VIII / COMMISSION CCAS :

Mme Valérie SIMOENS fait le compte rendu de la réunion de travail du conseil d'administration du CCAS qui s'est déroulé le 23 juin à 18h00.

Les membres présents ont lors de cette première rencontre mené une réflexion sur les actions à tenir.

Plusieurs idées ont été évoquées dont :

- Changer le concept de la distribution du colis de Noël pour les personnes âgées, peut être par un repas suivi d'un après-midi récréatif
- Permettre à des personnes ne rentrant pas dans le cadre de ce dispositif de distribution (- de 75 ans) de pouvoir participer à ce repas moyennant une participation financière.
- Baisser l'âge de prise en compte qui jusqu'à présent est de 75 ans afin de redynamiser le noyau du 3^{ème} âge

Cette réunion a permis au conseil d'administration de se rencontrer et de faire connaissance, cette première approche a été constructive.

IX / RAPPORT BIBLIOTHEQUE

Mme Sylviane AGERON invitée par le Maire présente le rapport de fonctionnement 2013 de la bibliothèque municipale au Conseil.

Après un rapide rappel historique, Mme AGERON informe le Conseil Municipal que la bibliothèque compte 254 inscrits dont 174 lecteurs individuels et 80 scolaires avec une forte progression de la tranche d'âge de 0 à 14 ans. Elle propose 250 heures d'ouverture au public et 45 heures pour les scolaires sur l'année.

Plusieurs projets sont en discussion en partenariat avec la Bibliothèque Départementale de l'Isère (prêt de CD de musique, DVD, ...), elle demande au Conseil Municipal de réfléchir à ces différentes actions potentielles.

Après avoir entendu l'exposé complet et détaillé du rapport, le Conseil Municipal fait part de sa grande satisfaction quant au travail accompli par les 6 personnes bénévoles travaillant à la bibliothèque.

L'apport culturel à la population est indéniable et cela pour un coût tout à fait raisonnable.

Il est à noter que l'amplitude horaire d'ouverture du mardi sera portée jusqu'à 19h00 à partir du mois de septembre.

En parcourant les rues.....

L'EPAREUSE EST ARRIVEE



La commune a réceptionné en cette fin du mois de juin l'épareuse commandée mi-mai. Cet achat avait été budgétisé par l'ancien conseil municipal, le nouveau conseil a confirmé ce choix. Après consultations et visites d'autres communes pour avoir les avis sur différentes machines, c'est l'épareuse française Rousseau modèle Tinéa pour un montant de 14 800€ HT qui a été achetée auprès des établissements Bouyoud Motoculture de Beaulieu.

Cette machine semblait le compromis le mieux adapté à notre commune : fabriquée en région lyonnaise, taille au format du tracteur communal, conception mécanique solide, sécurité hydraulique, refroidisseur intégré, ergonomie des commandes...

Jusqu'à l'année dernière, les bordures de chemin étaient fauchées par les employés communaux et un broyeur arrière sur les secteurs plats et par les établissements Rival pour le travail à l'épareuse.

Les raisons qui ont conduit le conseil municipal a changé d'optique sont les suivantes : le broyeur arrière était à changer ; l'entreprise Rival effectuait un passage par an courant juin, trop tard car les bordures sont souvent hautes depuis mi mai et trop tôt pour la fin de saison, car en fonction de la météo, la repousse pouvait être importante pendant l'été et l'ambrosie n'était pas fauchée à la bonne époque ; enfin la régie d'eau et d'assainissement de Vinay n'avait pas fait de choix pour l'entretien de la station d'épuration de Cognin les Gorges et n'avait pas fermé la porte à un entretien effectué par la commune de Cognin les Gorges et refacturé ensuite à la régie.

Ce matériel représente un gros investissement pour la commune, mais l'objectif est l'amélioration de la qualité du service, en estimant que sa durée d'amortissement soit inférieure à sa durée de vie.

L'avenir nous le dira... Pour l'instant, les bordures de chemin ont été fauchées, et personne ne s'en plaindra...

LE SENTIER DES GORGES

« Dimanche 05 janvier vers 11 heures, suite aux fortes pluies de la nuit, le mur de soutènement de la vieille église s'est effondré.

Cet ensemble séculaire qui n'inspirait aucune inquiétude et paraissait indestructible, qui date de la construction des canaux alimentant les moulins de l'époque, faisait parti du patrimoine de la commune. Ce patrimoine emblématique de la commune, qui se trouve dans un site inscrit, soutient un édifice, qui a été récemment restauré par les fonds propres d'un particulier.

De plus cet effondrement coupe à la circulation le chemin piétonnier des Gorges du Nan à Mallevall, itinéraire de nombreux randonneurs. »

Voici les propos tenus sur le site web communal le 7 janvier 2014 par Albert Glénat qui ne s'est pas ménagé jusqu'à la fin de son mandat pour trouver la solution à ce dégât inattendu qui a affecté le propriétaire, la commune et le propriétaire riverain situé en contrebas du sentier.

Le classement en catastrophe naturelle n'a pu être retenu : cet événement était trop isolé, par d'autres événements du même type dans le secteur, pour être pris en compte dans le cadre d'une catastrophe naturelle.

C'est donc dans le cadre des assurances qu'a dû être réglé ce sinistre et c'est l'assurance responsabilité civile du propriétaire du mur qui s'est effondré qui a été chargée d'indemniser les tiers.

L'entreprise Mandier a dans un premier temps dégagé l'amas de terre et de pierre. Au vu de l'accessibilité, il a fallu plus de 150 voyages d'un petit camion benne pour transporter ces matériaux vers la décharge communale près du Vieux Pont. Ces premiers travaux ont permis de rouvrir le sentier aux randonneurs et à l'exploitant de la centrale hydroélectrique qui était fort gêné dans son travail par l'accès rendu impossible à des engins motorisés.

Dans un second temps (besoin d'un matériel spécifique qu'elle a dû acquérir), l'entreprise Mandier a remonté toutes les pierres qui avaient encombré le jardin situé en contrebas du sentier.

Mais l'ensemble de ces travaux, s'ils ont permis la réouverture du sentier, n'ont pas autorisé la mise en eau du canal. Si le canal avait été réouvert en l'état, il aurait ré-affouillé le pied du talus et aurait pu occasionner un nouveau glissement de terrain.

Un nouveau devis a été demandé à l'entreprise Mandier pour rebâtir la base du mur afin de remettre en eau le canal. Celui-ci a été transmis

En parcourant les rues...

à l'assureur. Le propriétaire du mur voudrait aussi sécuriser la partie restante du mur pour éviter de nouveaux dégâts.

Tout le monde est d'accord pour dire que c'est un site emblématique de notre village, avec son patrimoine, son paysage, qui est impacté.

Aussi la commune, ses élus et le propriétaire font tout leur possible pour trouver une solution adaptée et dans les délais les plus courts.

LE BÂTIMENT CARRAL



Après le départ du dernier locataire, la commune de Cognin les gorges n'a pas souhaité proposer cet appartement à une famille dans l'état actuel.

L'humidité importante due aux fuites provenant de la toiture et une mauvaise isolation des ouvertures en sont la cause.

Des travaux importants sont nécessaires pour remettre cet appartement en état et une étude auprès de professionnel est en cours pour nous guider dans notre décision.

Dernièrement, M. le Maire a rencontré la Direction Départementale des territoires ainsi qu'un architecte conseil du CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement) afin d'aider la commune à la réalisation d'un projet. Coût et rentabilité sont à mesurer pour le bien être de la commune.

Affaire à suivre....

LA PISTE FORESTIERE:

A.S.A VERCORS 4 MONTAGNES

Association syndicale autorisée créée en 1982.

Les objectifs de l'A.S.A sont :

1. La création de dessertes forestières afin de faciliter et réduire les coûts d'exploitations des forêts privées mais également communales.
2. Faciliter la mobilisation des bois (bois d'œuvre, bois de chauffage et bois énergie) en proposant aux propriétaires en particulier de petites surfaces, des regroupements de plusieurs parcelles afin d'obtenir des unités de mobilisation économiquement rentables. Et ainsi faire vivre la filière bois du Vercors ; ceci

justifiant pleinement les fonds publics et privés investis.

Desserte multifonctionnelle du RUISANT sur les communes de COGNIN les GORGES et de MALLEVAL en VERCORS

Trois enjeux majeurs ont motivé les acteurs de la filière bois à concrétiser ce projet prioritaire :

1. Production forestière (mobilisation des produits et gestion durable de la forêt)
2. Désenclavement de la commune de Mallevall en Vercors

(Alternative à la RD22 reliant Cognin les Gorges à Mallevall en Vercors par « les Gorges du Nan »

3. Protection des forêts et des habitations du lieu-dit « les Belles » à Mallevall en Vercors contre l'incendie

Maître d'ouvrage de la desserte : A.S.A du VERCORS 4 MONTAGNES

Montant total des travaux : 305 240,00 €
dont 232 960,00 € de subventions et 72 280 € d'autofinancement.

Longueur de route forestière mise en œuvre : 9300 ml

Surfaces desservies par cette route forestière : 342 HA

Mobilisation de bois probable annuellement : 1500 M3

Conclusion :

1. Les impacts de ce projet, s'ils peuvent exceptionnellement et ponctuellement exister en termes paysagers, resteront extrêmement faibles après fermeture des peuplements en place (5 à 10 années) : une notice d'impact sera réalisée par le maître d'œuvre afin de les minimiser.
2. La réalisation de ce type d'aménagement du territoire aura, à terme, des conséquences positives fortes, à la fois :
 - Pour la mobilisation du bois (de développement de la filière bois dans l'économie locale, d'objectif de « puits de carbone », etc.) ;
 - Pour la protection contre l'incendie des habitations du hameau des « Belles » à Mallevall en Vercors ;
 - Pour pallier aux risques d'éboulement dans « les Gorges du Nan ».

Vie du village...

UNE CHAMPIONNE DE FRANCE À COGNIN !!

Pauline Simoens, 15 ans, a été sacrée **championne de France**, catégorie -de 15 ans, au tir progressif, épreuve de Sport-Boule, dimanche 6 avril 2014 au boulodrome de Dardilly (69) : respect !!

Cette compétition « France Tir » a lieu toutes les années et rassemble tous les qualifiés de France, à partir de la Catégorie -de 15 ans et jusqu'aux élites (adultes).

Avant cette épreuve, Pauline a participé à quatre journées de compétitions individuelles, et à partir desquelles ont été conservées les trois meilleures performances ; pour être sélectionné, il faut faire parti des huit meilleurs France de sa catégorie.

Pauline a commencé le Sport-Boule en 2009, à 10 ans, sport déjà pratiqué par Vincent. Elle est licenciée du Centre de Formation Bouliste de Vinay (CFBV) où elle pratique aussi la Boule Lyonnaise traditionnelle. Elle est qualifiée pour les championnats de France double avec sa coéquipière Marie, compétition qui se déroulera les 12 et 13 juillet 2014 à Dijon mais aussi, elle participera au Championnat Simple traditionnel les 30 et 31 août 2014 à Dardilly.

Nous la félicitons pour sa médaille d'or et lui souhaitons « Bonne Chance » pour les deux compétitions à venir !!

On est tous avec toi Pauline !!



LES RYTHMES SCOLAIRES

Ce qui change à la rentrée:

A partir du 2 septembre 2014, les écoles publiques adoptent la semaine de 4 jours et demi, avec classe le mercredi matin (mêmes horaires que les matins de la semaine), une nouvelle offre périscolaire et l'allongement de la pause méridienne d'un quart d'heure chaque jour.

L'école le mercredi matin : Les élèves de maternelle et d'élémentaire auront désormais classe le mercredi matin. Cela permettra d'alléger les autres jours. Le transport scolaire a été mis en place, comme les autres matins de la semaine, avec un ramassage aux sorties : 11h40 à Cognin, 11h50 à Rovon et 12h à St Gervais puis un retour à Cognin à 12h45 et une garderie jusqu'à 12h45 dans chaque école.

L'allongement de la pause méridienne : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis, la pause méridienne est rallongée d'un quart d'heure, afin de répondre aux besoins des enfants : ralentir le temps des repas.

L'offre périscolaire :

A l'école maternelle de St-Gervais, la classe se terminera à 16h les lundis, mardis, jeudis et vendredis et à cette heure-là, les parents peuvent venir chercher leurs enfants. Les enfants qui seront en accueil périscolaire seront pris en charge par le personnel du SSI (ATSEM) jusqu'à 16h30 et adopteront un rythme ralenti (espace détente) jusqu'à l'heure de la garderie, du car.

A Rovon, la classe se terminera chaque jour à 15h50, puis les Temps d'Accueil Périscolaires seront encadrés par le personnel jusqu'à 16h20, heure du car et du début de la garderie.

A Cognin-les-gorges, l'école s'achèvera les lundis et jeudis à 16h10, puis les mardis et vendredis à 15h10. Les enfants qui ne pourront pas rentrer ou qui le désireront, pourront participer aux activités TAP, proposées durant une heure, jusqu'à l'heure du car ou du début de la garderie.

Ces choix de TAP ont été votés pour chaque école au sein du conseil d'école du 5 juin 2014, ils seront gratuits.

Les horaires de car et de garderie restent inchangés dans les 3 écoles.

Une réunion d'information sera proposée dès la rentrée.

Vie du village...

Après vote en conseil d'école extraordinaire, nous tenons à vous informer des nouveaux horaires prévus pour la rentrée 2014/2015.

ST GERVAIS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
St Gervais Horaire d'école	9h 12h 13h45 16h	9h 12h 13h45 16h	9h 12h	9h 12h 13h45 16h	9h 12h 13h45 16h

Ouverture du portail :

Matin 8h50
Après midi : 13h35

Garderie
TAP

de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h
de 16h à 16h30

ROVON

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Rovon Horaire d'école	8h50 11h50 13h35 15h50	8h50 11h50 13h35 15h50	8h50 11h50	8h50 11h50 13h35 15h50	8h50 11h50 13h35 15h50

Ouverture du portail :

Matin 8h40
Après midi : 13h25

Garderie
TAP

de 7h30 à 8h50 et de 16h20 à 18h
de 15h50 à 16h20

COGNIN

Les horaires de Cognin sont en cours de validation par l'Inspection Académique.

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Cognin les Gorges Horaire d'école	8h40 11h40 13h25 16h10	8h40 11h40 13h25 15h10	8h40 11h40	8h40 11h40 13h25 16h10	8h40 11h40 13h25 15h10

Ouverture du portail :

Matin 8h30
Après midi : 13h15

Garderie
TAP

de 7h30 à 8h40 et de 16h10 à 18h
Les mardi et vendredi de 15h10 à 16h10

Vie du village...

HORAIRES DE BUS SCOLAIRE ECOLES de COGNIN , ROVON, SAINT GERVAIS

Période scolaire : Oui		
	Itinéraires Services	Aller
Commune	Point d'arrêt	lmmjv---
SAINT GERVAIS	BOURG	08:10
	ECOLES	08:12
	LE REGONFLE	08:13
	LE PORT	08:15
ROVON	ECOLE	08:20
COGNIN LES GORGES	ECOLES	08:35
ROVON	ECOLE	08:45
SAINT GERVAIS	ECOLES	08:55

Période scolaire : Oui			
	Itinéraires Services	Retour	Retour
Commune	Point d'arrêt	lm-jv---	mercredi
COGNIN LES GORGES	ECOLES	16:15	11:45
ROVON	ECOLE	16:25	11:55
SAINT GERVAIS	ECOLES	16:30	12:05
	LE REGONFLE	16:31	12:06
	LE PORT	16:35	12:10
ROVON	ECOLE	16:40	12:15
COGNIN LES GORGES	ECOLES	16:50	12:20

Période scolaire : Oui		
	Itinéraires Services	Allez
Commune	Point d'arrêt	lmmjv---
MALLEVAL	EGLISE	08:00
	PLACE (FONTAINE)	08:05
	LE MOULIN	08:10
COGNIN LES GORGES	ECOLES	08:20

Période scolaire : Oui			
	Itinéraires Services	Retour	Retour
Commune	Point d'arrêt	mercredi	lm-jv---
COGNIN LES GORGES	ECOLES	12:45	16:55
MALLEVAL	LE MOULIN	12:55	17:05
	PLACE (FONTAINE)	13:00	17:10
	EGLISE	13:05	17:15

Vie du village...

LES CLASSES VERTES

Du 22 au 25 avril 2014, nous, les élèves de CM de l'école de Cognin-les-Gorges, sommes partis en classe verte sur le thème des traces de l'eau dans le Vercors. Les élèves de CE2 sont partis la semaine précédente et ont fait les mêmes activités que nous.

Nous sommes passés par Izeron, St Romans, Pont en Royans, les Grands Goulets, St Martin, Rencurel et enfin le Col de Romeyère. Mais nous sommes partis en bus évidemment !

Christelle, Grégory, et les maîtresses nous ont accompagnés dans ce fabuleux endroit.

Le centre où nous étions est entre deux montagnes magnifiques et couvertes de majestueuses forêts de sapins, d'épicéas, de bouleaux, de hêtres etc... Il n'y a pas beaucoup de civilisation juste une station de ski, quelques petites fermes à l'horizon, le village de Romeyère et quelques cultures. La rivière de la Doulouche descend du col et nous y avons fait beaucoup d'activités.

Au Centre des Coulmes, de nombreuses personnes nous ont accueilli : Cyril est le directeur du Centre ; les deux Martine et Carmela sont les cuisinières ; Elodie et Samuel sont les animateurs.

Dans le centre il y a deux étages de chambres. Les filles ont dormi tout en-haut et les garçons juste en dessous. En bas, deux salles de classe : une pour chaque maîtresse ; les vestiaires ; le réfectoire et les cuisines.

La pêche

Le vendredi nous avons fait activité pêche. Nous étions par groupe de 2. Nous devions pêcher des truites farios. Nous étions accompagnés par le directeur du centre, Cyril, et nous avons une canne à



pêche pour deux. Arrivés au lieu de pêche, Cyril nous a dit comment allait se dérouler la matinée. Tout d'abord il nous a expliqué comment plonger l'hameçon dans l'eau. A chaque fois que Cyril sifflait le dernier binôme se déplaçait à l'avant. Plusieurs groupes ont pêché des truites farios et nous les avons mises dans un seau d'eau. A la fin de la séance nous les avons relâchées.

Les fossiles

Le jeudi, nous sommes partis pour une grande randonnée.



Une demi-journée, nous sommes allés avec Xavier. Nous nous sommes assis dans l'herbe et il nous a montré une photo d'une île paradisiaque qui ressemblait au col de Romeyère il y a 120 millions d'années. A partir de cette photo il nous a expliqué comment les fossiles se sont formés dans ces grands Lapiatz. Ensuite il nous a montré des fossiles d'oursins, de bivalves, d'huîtres et de moules.

L'autre demi journée, nous sommes partis avec Frédéric qui nous a parlé de la flore et de la faune. Lors d'une pause à l'ombre, Frédéric nous a expliqué comment naissent les papillons. Au départ, c'est une chenille. Elle continue son chemin dans un cocon. A l'intérieur, elle se transforme en papillon. Puis elle sort de son cocon. Ensuite, nous avons continué la randonnée. Lors de la randonnée, nous avons parlé des fleurs toxiques. Il nous a dit comment les reconnaître. Et enfin, nous sommes rentrés tranquillement au centre.

Le land-art : nous avons fait deux groupes : un groupe de garçons et un groupe de filles. Pour le land-art, nous sommes allés dans une forêt proche du centre et pendant ce temps, les filles ont fait de l'aquarelle avec Raphaëlle. Ensuite, nous avons échangé. Le land-art consiste à réaliser un tableau à partir des éléments naturels que l'on trouve dans la forêt.

Vie du village...

L'aquarelle

Nous avons fait de l'aquarelle avec une animatrice qui s'appelle Raphaëlle. Elle nous a expliqué comment faire une aquarelle et nous a présenté le matériel :

- un crayon de papier bien taillé
- des crayons aquarellables
- deux pinces : un fin, un épais
- de l'eau

Les élèves ont commencé par choisir un coin de paysage, et ils l'ont dessiné. Ensuite, ils l'ont colorié avec des crayons aquarellables. Puis ils ont fini par peindre leur aquarelle. Pour peindre, il faut tremper un des pinces dans l'eau et peindre en lignes horizontales. Quand ils finissent, ils laissent sécher et voilà leur aquarelle.



la formation des rivières avec une maquette qu'il avait fabriquée. Nous faisons couler l'eau sur sa maquette et cela créait des rivières. Il nous a montré où partait l'eau : une grande partie de l'eau s'écoule à l'extérieur et s'écoule jusqu'à la mer, l'autre partie s'infiltre à l'intérieur de la terre dans les rivières

souterraines, c'est ce phénomène qui crée les magnifiques

grottes dans le Vercors.

Qu'est-ce que le calcaire ? Le calcaire est une roche sédimentaire qui se forme à partir de l'accumulation de sédiments qui tombent au fond de la mer. C'est la roche principale de nos montagnes. Il réagit à l'acide chlorhydrique.

Durant le jeu des gommettes, nous étions des gouttes d'eau et nous passions dans des tuyaux et on nous donnait des gommettes à chaque étape des bleues, des vertes, des jaunes, des noires symbolisant les pollutions de l'eau. A la fin nous passions dans une « station d'épuration » et on nous enlevait toutes les gommettes, l'eau était redevenue propre.

Les veillées

Le soir, au moment des veillées, nous faisons des jeux comme le stylo magique, le times-up, le jeu des mimes. Notre veillée préférée c'était la boom même si elle était un peu trop courte. Nous y avons vu plein de bons danseurs et avons écouté plein de musiques rythmées qu'elles soient modernes ou classiques toutes les chansons étaient super!!! Nous avons tous adoré ! Nous avons beaucoup aimé le spectacle de hip-hop fait par des élèves et le spectacle de la boule transparente de l'animateur Samuel était très bien réussi. C'est sûr l'ambiance était bonne avec tous les bonbons!!!



Nos impressions

C'était génial !

Nous avons beaucoup aimé !

Les veillées

étaient super ! Les animateurs étaient très bons et nous avons appris plein de choses. Nous espérons y retourner bientôt !

Observation de la faune et de la flore

Avec Nicolas, notre animateur nature, nous avons cherché des insectes dans et autour d'une rivière nommée la Doulouche.

Après avoir trouvé des insectes dans la rivière nous les avons identifiés. Nous avons trouvé des larves qui ne vivent que dans les rivières propres, c'est donc que la Doulouche est propre !

Nous avons aussi exploré le contour de la rivière et notre animateur nous a fait découvrir un jeu très amusant : il fallait regarder dans des tubes pour identifier les silhouettes d'animaux que l'on voyait. Les tubes étaient numérotés et quand nous voyions un animal à travers les tubes nous devions le noter sur un tableau.

L'eau

Durant une matinée, nous sommes allés faire trois petites activités avec Nicolas, l'un des animateurs nature.

Entre autre, nous avons fait un barrage avec des brindilles, de la terre et des pierres pour pouvoir obtenir assez de puissance ce qui aurait permis de faire tourner un moulin, qui allume une ampoule, mais malencontreusement ça a échoué.

Pendant une autre demi-heure nous avons parlé de

Vie du village...

FOYER RURAL

Comme chaque année, le Foyer rural toujours très actif a organisé un certain nombre de manifestations depuis notre dernier bulletin.

Une petite rétrospective s'impose !

Soirée Beaujolais du 23 nov 2013 :

Cette année, le foyer rural avait choisi de modifier la formule en organisant un mini concours de belote (ouvert à tous) mais en privilégiant les Cognards (publicité réduite au village seulement), la volonté du foyer étant d'organiser une soirée d'échange et de convivialité. Certains avaient opté pour des jeux de société (scrabble, jeux de cartes divers..) Tout cela devant un bon verre de Beaujolais nouveau et une assiette de charcuterie. A consommer avec ou sans modération.. !!

Compte rendu Assemblée Générale du 30 novembre 2013 :

Monsieur Grégory Reynaud Dulaurier, président, remercie toutes les personnes présentes à l'assemblée générale, ainsi que les bénévoles qui participent au montage du chapiteau.

Il remercie également les villageois qui répondent présents aux manifestations tout au long de l'année.

Madame Christelle Dolin (Trésorière) nous présente les comptes de l'année :

Bénéfices de l'année : 4356.43€ avec la subvention de 1000€ du conseil général.

Section gym : Madame Jessica Bibollet nous présente le bilan financier en sachant que cette année une centaine de personne participent aux différents cours donnés à Cognin les Gorges.

Après quelques achats de matériel et la participation de 5€ par personne reversé au foyer rural pour l'assurance annuelle il reste en caisse 1400€.

Calendrier des activités 2014 :

- Dimanche 26/01/2014 matinée boudins
- Samedi 29/03/2014 bal des jeunes
- Samedi 17/05/2014 soirée karaoké
- Dimanche 13/07/2014 soirée moules frites
- Week-end du 01 au 03/08/2014 vogue annuelle
- Samedi 06/09/2014 retour de vogue
- Samedi 22/11/2014 soirée beaujolais nouveau
- Samedi 29/11/2014 assemblée générale

Composition du bureau

Président :	REYNAUD-DULAURIER Grégory
Vice président :	CHAVANCE Pierre
Vice Président :	GIRARD Geoffrey
Trésorière :	DOLIN Christelle
Vice trésorière :	RUDLOFF Isabelle
Secrétaire :	MARCEL Christine
Vice secrétaire :	BOREL Sophie
Communication :	VEYRET Lilian CHARREL Nicolas



Tous les points ont été évoqués, la séance est levée. Le verre de l'amitié est offert à toutes les personnes présentes.

Soirée Théâtre du 22 Décembre 2013 :

Arnaque Cocaïne Bricolage, organisée par la section théâtre de Cognin les gorges, tout un programme !!

Pièce à l'humour décalé qui a su ravir une salle des fêtes comble. Mise en scène et décors impeccables !!



Matinée boudins du 26 Janvier 2014 :



Chaudières, cuisiniers, vendeuses, vin chaud, boudins et caillettes tout était là pour cette traditionnelle matinée boudins. Malgré le froid l'équipe du foyer rural et ses bénévoles ont une fois de plus répondu présent pour cette manifestation chère à nos villageois. Le sou des écoles était présent toute la matinée

pour vendre des brioches et pains spéciaux pour participer au financement du projet de classe transplantée à Romeyère.

Vie du village...

BAL des jeunes du 29 Mars 2014 :

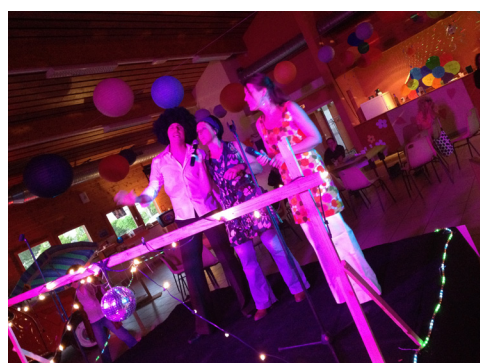
Avec la participation de SUN MUSIC et DeeJay NEEKO la soirée fût très réussie.

Soirée karaoké cocktails du 17 Mai 2014:

Manifestation devenue incontournable pour l'équipe du foyer rural, jamais à court d'idées aussi farfelues que géniales ! Après la Savane en 2011, la mer en 2012, le far West en 2013, ce sont les années 70 qui furent mises à l'honneur cette année ! Quoi de plus naturel que de faire entrer une 2CV qui marqua cette époque dans notre salle des fêtes,



juke box, vespa, reconstitution d'un intérieur façon Seventies, vêtements d'époques, vinyles arborant les murs de la salle, rien ne manquait !!!! l'équipe du foyer rural et les participants très nombreux ont su jouer le jeu en venant costumés de paillettes, perruques



, pat d'eph et chemises à fleurs, le tout rythmé au son de chanteurs en herbe mais aussi de plus **c o n f i r m é s** devant un bon cocktail concocté par le foyer.

Soirée Moules frites du 13 Juillet 2014 :

C'est sous le nouveau chapiteau acquis par le foyer rural qu'a eu lieu cette nouvelle édition. Et fort heureusement car le temps pas très clément nous joua quelques tours. 250 participants ont pu déguster ce fruit de la mer accompagné de savoureuses frites devant la finale de la coupe du monde de football: l'équipe du foyer ayant installé un écran géant sous le chapiteau pour l'occasion.

Achat nouveau chapiteau:

Le foyer rural a fait l'acquisition d'un nouveau chapiteau en bien meilleur état que le précédent, le coût beaucoup trop important pour faire remplacer les bâches de notre ancien chapiteau nous a poussé à prendre la décision d'investir dans un chapiteau plus sain. Il vient d'un cirque nantais et est en très bon



état. L'ancien chapiteau a été vendu à l'AS VERSAU. Le chapiteau est arrivé sur sa remorque et nous recherchons un hangar ou tout autre abri pour le stocker pendant l'hiver .

Les locaux dont disposent le foyer rural n'étant pas assez grands, nous lançons un appel aux Cognards qui disposeraient d'un espace vacant et qui seraient d'accord pour que nous y stockions notre chapiteau !!!



Programme de la vogue : les 1, 2 et 3 Août 2014

Vendredi 1er août :

CONCERT REGGAE avec YAK (St Marcellin) et LES BARABANS (Groupe de reggae stéphanois)

Samedi 2 août :

Concours de pétanque (Challenge Vincent SIMOENS) dès 10H, initiation et démonstration de Zumba de 19H à 20H30 place de la fontaine, BAL MOUSSE avec SUN MUSIC à partir de 22H .

Dimanche 3 août :

Vide grenier dès 7H et toute la journée place de la fontaine (contact: isabelle au 0684231207) 3€/ML, animation musicale avec « la Batucada d'ECHIROLLES », atelier instrument de musique , baptême d'hélicoptère . Dès 19H30 repas ravioles avec bal populaire gratuit et feu d'artifice.

Pendant les 3 jours, fête foraine et baptême de parapente.



Vie du village...

BIBLIOTHEQUE

Cette année encore les bénévoles restent à votre disposition tout l'été, et vous invitent à venir découvrir les dernières acquisitions. Voici quelques titres.

Romans adultes:

- Jean-Christophe Rufin, **Le collier rouge**

Résumé : Dans une petite ville du Berry, écrasée par la chaleur de l'été, en 1919, un héros de la guerre est retenu prisonnier au fond d'une caserne déserte. Devant la porte, son chien tout cabossé aboie jour et nuit....

- Guillaume Musso, **Central Park**

- Marc Lévy, **Une autre idée du bonheur**

Résumé : Philadelphie. Au premier jour du printemps 2010, Agatha sort de prison, mais pas par la grande porte. Après trente ans derrière les barreaux, il ne lui restait que quelques années à faire. Alors pourquoi cette évasion ? Dans une station-service proche du campus, elle s'invite à bord de la voiture de Milly et l'entraîne dans sa cavale...

- Patrick Breuzé, **L'étoile immobile**

Résumé : A l'automne 1602 se produit dans la vallée du Haut Giffre en Savoie le plus terrible éboulement jamais connu. À trois heures du matin, la moitié du sommet appelé Tête Noire s'effondre, plusieurs millions de tonnes de roche dévalent les pentes et viennent s'amonceler en aval d'un village de quelques centaines d'âmes...

- Lisa See, **Poupées de Chine**

Résumé : San Francisco, 1938. Alors que la guerre se prépare en Europe, l'Exposition internationale s'apprête à ouvrir ses portes. Grâce, Helen et Ruby, trois jeunes femmes aux trajectoires différentes, se rencontrent par hasard au Forbidden City, un cabaret de nuit chic et sélect. Devenues meilleures amies, elles affrontent main dans la main imprévus et revers de fortune. Mais l'attaque de Pearl Harbor vient bientôt bouleverser leurs vies...

- Maxime Chattam, **La patience du diable** (policier)

Résumé : Un go-fast pris en flag qui transporte bien pire que de la drogue... Deux ados qui tirent sur les passagers d'un TGV lancé à pleine vitesse... Des gens ordinaires découverts morts de terreur. Le Diable mène le bal, le monde est devenu fou. Lieutenant à la Section de Recherche de Paris, Ludvine Vancker comprend bientôt qu'un fil sanglant relie ces faits divers. Rien ne pourra l'empêcher de remonter la piste à sa source..

Et bien d'autres aussi pour la jeunesse.

La réservation des livres est possible depuis votre domicile.

Rendez vous sur le réseau des bibliothèques, <http://www.sud-gresivaudan.org/10325-le-reseau-des-bibliotheques.htm>

Sur Catalogue Collectif.

<http://www.sud-gresivaudan.org/10326-catalogue-collectif.htm>

A partir de septembre

la bibliothèque vous propose de venir emprunter des CD. De nombreux titres seront à votre disposition,

RAPPEL DES HORAIRES

Le Mardi de 15h30 à 19h (nous jouons les prolongations à partir de Septembre)
Le Vendredi toujours de 17h à 19h.

La cotisation annuelle est de:

10€ pour les adultes

5€ pour les 13 à 17 ans.

Gratuite pour les enfants de 0 à 12 ans.

Profitez de l'ouverture de la Bibliothèque pendant les vacances pour venir la découvrir ou la redécouvrir!



Salon du livre, Rive Gauche :

Les 10, 11 et 12 avril 2014, Guth Joly et François Beiger sont venus à la rencontre des écoliers des 3 communes du RPI (St Gervais, Rovon et Cognin). Jeudi et vendredi, ils étaient dans les classes, samedi, ils étaient à la salle des fêtes de Rovon pour une journée rencontre dédicaces avec les familles. André Bucher est venu pour la journée du samedi, il présentait ses romans poétiques dont la Nature est un des personnages principaux.

Guth a animé des ateliers d'illustration dans les trois classes de la maternelle et dans la classe de

Vie du village...

CE2. François a discuté avec les élèves et présenté un diaporama sur son vécu chez les Inuit aux deux classes de Rovon et aux deux CM1-CM2 de Cognin.

Les élèves de CM1 CM2, qui ont lu son roman « **Ituk à la rencontre de l'ours blanc** », avaient beaucoup de questions à propos du Grand Nord. François a répondu avec force anecdotes.

Il nous a raconté comment un journaliste allemand qui était venu faire un reportage sur lui avait perdu ses nerfs dans une tempête de neige : François était sorti de leur igloo pour s'assurer que ses chiens allaient bien et le journaliste a cru que l'aventurier l'avait abandonné...

François nous a aussi raconté qu'à son arrivée dans un village Inuit, il était allé se présenter au maire du village. Il avait toqué à la porte, comme on fait ici, sans avoir de réponse. Il récidiva donc. D'un seul coup, la porte s'est ouverte et le propriétaire du logement l'a attiré à l'intérieur. Alors le maire lui a expliqué que chez eux on ne toquait pas, on entrait. Et même que si on avait faim, on pouvait se servir, sans rien demander. Ce Peuple a une grande confiance en son prochain. Belle leçon d'humanité.

Vendredi soir à 20h à la salle de fêtes de Rovon, François a présenté un film documentaire sur une expédition en traîneau avec des enfants handicapés.

Le public a été fort intéressé et quelques adultes ont prolongé la soirée autour d'une discussion avec l'auteur. Certains visiteurs m'ont même exprimé leur souhait de voir cette expérience « culturelle » se reproduire l'année prochaine !

Samedi depuis 10h jusqu'à 16h, les auteurs ont dédié leurs ouvrages dans la salle des fêtes de Rovon.

Il y avait également des ateliers de fabrication de marque page, un atelier d'illustration mené par Guth, une bourse aux livres et une exposition des originaux d'illustrations de Guth.

Certains visiteurs ont été tellement émerveillés par les illustrations qu'ils ont demandé à Guth s'ils pouvaient les acheter !!!

Les trois auteurs présents samedi ont trouvé que ce Salon était une belle réussite tant dans la convivialité que dans les discussions avec les participants.

Le Sou de Écoles a été un partenaire essentiel pour la réussite de ce Salon du Livre en finançant l'intervention des auteurs en classe, en préparant la salle des fêtes et en assurant la buvette et la petite restauration.

Un grand merci à tous les parents qui sont investis dans ce Sou sans qui tous ces rêves resteraient inaccessibles...



Journées Européennes du Patrimoine.

Cette année notre commune a décidé de participer aux journées européennes du patrimoine qui se dérouleront les 20 et 21 septembre 2014. Cet événement culturel dédié au patrimoine semble être l'opportunité de faire découvrir l'histoire de notre village et quatre visites guidées seront programmées pour parcourir les rues du village. Un parcours ludique proposant des énigmes, sera mis à disposition auprès des plus jeunes pour les impliquer au cœur de ce patrimoine commun.

Venez donc découvrir ou redécouvrir ce patrimoine le samedi 20 septembre et dimanche 21 septembre à 10h00 et 15h00.

MISSION LOCALE

16-25 ans



EMPLOI - FORMATION - ORIENTATION PROFESSIONNELLE (jeunes sortis du système scolaire)



La Mission locale Pays du Sud-Grésivaudan peut vous aider dans vos démarches pour :

- Concevoir votre CV, lettre de motivation,
- Participer à une simulation d'entretien d'embauche,
- Être mis en relation avec un employeur...
- Constituer votre dossier de formation pour la prise en charge du coût pédagogique...
- Mettre en œuvre votre projet professionnel en effectuant des immersions dans les entreprises, bilan de compétences...
- Faciliter vos déplacements 90% de réduction sur les TER, bon de transport gratuit pour se rendre à un entretien d'embauche ou une

Vie du village...

entrée en formation, location de véhicule...

- Entrer dans un logement, comment faire ?
- Accéder à la culture, sport, loisir à des coûts réduits avec la carte M'RA
- Répondre à vos questions sur votre santé
- ...

Pour plus d'information, consulter le site de la Mission locale, Facebook ou prenez rendez-vous au 04.76.38.83.42.

Adresse : Maison de l'Economie, 7 Rue du Colombier, BP 63, 38162 SAINT MARCELLIN cedex

Horaires d'ouverture : le lundi de 13h30 à 17h30, du mardi au jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30, vendredi de 14h à 17h.

Permanences : St Quentin sur Isère, Vinay, St Marcellin et Pont en Royans

INFOS:

SERVICES DE L'ADMR

SOUTIEN AUX FAMILLES A DOMICILE NOUS SOMMES LA POUR VOUS SOUTENIR

Vous êtes confronté à des changements au sein de votre famille

- Maladies, hospitalisation, décès, accident de la vie.
- Grossesse difficile, naissance, adoption.
- Désir de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle.
- Difficultés dans la relation parents-enfants.

Pour chaque situation, l'ADMR a des solutions.

Des professionnels qualifiés vous soutiennent dans votre vie familiale, en vous apportant une aide matérielle et morale.

UNE AIDE DANS LES TACHES MATERIELLES

- Entretien du logement.
- Entretien du linge.
- Courses, préparation de repas équilibrés.

UNE AIDE DANS VOTRE ROLE EDUCATIF

- Toilettage et repas des enfants.
- Activité d'éveil.
- Aide aux devoirs.

UNE AIDE DANS LA GESTION DE VOTRE FOYER

- Démarches administratives.
- Aide à la gestion de votre budget.
- Aide à la conciliation vie familiale/vie professionnelle.

Selon vos besoins, notre service intervient à votre domicile et vous propose une aide ponctuelle ou à plus long terme, pour quelques heures, une demi-journée ou une journée entière.

AVEC L'ADMR VOUS Y GAGNER

Bénéficier sous certaines conditions, d'une aide



financière de votre Caisse d'Allocations Familiales, de la MSA, ou du Conseil Général.

50 % des sommes qui restent à votre charge sont déductibles de vos impôts, ou donne droit à un crédit d'impôts.

L'équipe ADMR est là pour vous guider dans vos

INFO:

Le festival de l'avenir au naturel : 100% bio et convivial!

Les 6 et 7 septembre prochains se tiendra la 18ème édition du Festival de l'Avenir au Naturel organisée par l'association Espace Nature Isère.

C'est dans un cadre bucolique que se tiendra la plus grande foire écologique en plein air de la région Rhône-Alpes !

Conçu pour être un lieu de rencontres et d'échanges, ce festival vise à promouvoir les alternatives écologiques et les produits certifiés et à contribuer au développement d'une société écocitoyenne et solidaire. Pour cela, le festival propose une grande foire biologique accueillant 230 exposants et plusieurs pôles thématiques: alimentation biologique, jardinage, habitat écologique, énergies nouvelles, finance solidaire, bien-être, tourisme solidaire,...

Au programme également : des conférences-débats, des ateliers pratiques, des sorties guidées, des expositions et animations musicales et ludiques ! Un apéro concert le samedi soir à 18h30 : On s'serre les coudes viendra égayer la soirée de chansons festives et colorées.

L'entrée est libre, on peut y venir seul ou en famille pour passer un week-end au naturel....un week end 100% bio et convivial !

Recherche de bénévoles :

Vous aimez le festival? Vous souhaitez découvrir les secrets de son organisation? Que vous ayez une fibre artistique pour la signalétique, des talents de déménageur pour quelques heures, des points sur votre permis ou tout autre talent insoupçonné, n'hésitez pas à rejoindre notre équipe de bénévoles et connaître les «backstages» du festival !!!

Contact : 04.76.36.50.10 ou coordination@enisere.fr



Vie du village...

ETAT CIVIL

Ils se sont unis....



Le 12 juillet 2014 Adrien FINET et Ingrid ROUX, domiciliés 702 route de Nalletière

Ils ont vu le jour....

BRANCHU Elyne, le 24 OCTOBRE 2013 ,fille de Gérald BRANCHU et de Ludivine MALOSSANE-DAGNEAUX , 186 route du Couet



DURAND Ethan , le 30 octobre 2013 , fils de Florent DURAND et de Vanessa REPLAT , 1995 route de Chagneux

ARGOUD Léna, le 4 novembre 2013, fille d'ARGOUD Grégory et de GONDRAND Emeline, 21 rue de Chaponnière

JAUCH Everly , le 08 décembre 2013 , fille de JAUCH David et de DARRANNE Sonia , 40 impasse Les Bâties

BONARD Gaël, le 28 décembre 2013 , fils de BONARD Aurore , 48 rue de la Trainière

REBBOAH Ava , le 16 janvier 2014 , fille de REBBOAH Vanessa, rue St Joseph

CUSSET Mahé, le 28 avril 2014, fils de CUSSET Rémi et de RAMUS Céline, 1129 route de nalletière

CURTET Garance, le 16 juin 2014 , fille de CURTET Yann et de ROBERT Delphine, 294 chemin de l'Ancienne Piscine

SCAGLIONE Giulian né le 06 juillet 2014, fils de Claude SCAGLIONE et de PAGNY Elisabeth, 282 rue St Joseph

BLOC - NOTE

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE AU PUBLIC

Mardi et Jeudi : 9H à 17H
Vendredi : 9H à 19H

Permanence des élus : le vendredi de 18H à 19H ou sur rendez vous

HORAIRES DE L'AGENCE POSTALE

Lundi, mardi, jeudi ,vendredi : 8H45 à 11H
14H à 15H30
Samedi : 9H à 11H
(Fermée le mercredi)

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE DE VINAY

Lundi, Mercredi et Jeudi : 13h30 à 18h00
Mardi et Vendredi : 09h00 à 12h00
13h30 à 18h00
Samedi : 09h00 à 18h00

CONTACT LOCATION SALLE DES FETES :

Laëtitia MALANDRINO : 06 31 86 56 07

FERMETURE ANNUELLE DE LA MAIRIE

Du lundi 4 août au lundi 11 août inclus
réouverture le mardi 12 août

L'écho des Gorges

Bulletin d'informations municipales

Mairie de Cognin-les-Gorges

Tel 04.76.38.31.31 ou Fax 04.76.64.08.32

Email: mairie.cognin-les-gorges@wanadoo.fr

Directeur de Publication

Patrice FERROUILLAT

Rédacteur en Chef

Sophie BOREL

Illustration, photos

Isabelle CLEMENT RUDLOFF,
Chantal DONNEGER, Claire BOUTET

Service Communication

Yolaine WINTERGER

Comité de Rédaction

Sophie BOREL, Christelle BROZEK, Carole MORELL, Isabelle CLEMENT RUDLOFF

Ont participé à ce numéro

Les associations de Cognin, l'école

Ne pas jeter sur la voie publique

Tirage à 250 exemplaires.